

les sources du droit financier

Par **JURISTE**, le 22/06/2007 à 19:01

La coutume et la jurisprudence peuvent-elles réellement constituer des sources de finances publiques à l'instar des sources indirectes du droit? A mon avis si c'est possible, je ne vois vraiment pas comment! est-ce que quelqu'un peut m'aider?

Ceci dit, j'ai un TD à rendre & je n'arrive pas à trouver des documents sur le Net relatifs à l'évolution des sources du droit financier: mon sujet.

je vous serais vraiment reconnaissant si vous me veniez en aide!

Merci d'avance!

[color=red:36sov1ob]edit du titre pour plus de clarté
Candix[/color:36sov1ob][[/color]

Par **anonym**, le 22/06/2007 à 19:40

je ne sais pas trop répondre à ta question sinon que je ne vois pas pourquoi la jurisprudence ne constituerait pas une source du droit aussi en finances publiques. En tout cas j'ai appris que dans certains cas particuliers en cette matière, la doctrine est une source directe du droit !